



PRÉFET DE LA LOZÈRE



# 6<sup>ème</sup> Plan local d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées de la Lozère

---

## 2016-2020

Comité de pilotage du 7 avril 2016



PRÉFET DE LA LOZÈRE



- Discours d'ouverture par Madame la Secrétaire Générale de la préfecture
- 
- Mot d'introduction par Mme la Présidente du Conseil Départemental

---

# PRESENTATION DU 6<sup>ème</sup> PLALHPD 2016-2020

# Articulation du PLALHPD avec les autres plans

---



Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour  
l'inclusion sociale

Le Schéma de la domiciliation

Le Pacte territorial d'insertion

Le Schéma départemental des gens du voyage

Le Schéma départemental des solidarités

Le Schéma Personnes âgées/personnes handicapées

# Le pilotage du PLALHPD

---

Un comité de pilotage co-présidé par le préfet et la  
Présidente du Conseil départemental

Un comité technique opérationnel

# Le public cible du PLALHPD

---

La définition des publics par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement

Les ménages prioritaires au sens de la loi du 5 mars 2007

---

# Stratégies, orientations et plan d'action du 6<sup>ème</sup> PLALHPD

# Axe 1 : Conduire l'observation territoriale et partagée des besoins en matière d'hébergement et de logement des publics défavorisés

---

## Orientation 1 : Fiabiliser les données de l'observatoire *(présentation Sandra ATGE)*

- Actualiser annuellement le diagnostic
- Travailler la cohérence des indicateurs

Orientation 2 : Travailler la participation effective des usagers en les impliquant dans la conduite du PLALHPD *(intro Coralie BLANC puis intervention des usagers)*



## Axe 2 : Développer les réponses en terme d'accueil, d'hébergement et d'insertion

---

Orientation 1 : Optimiser l'offre existante (*présentation Sandra ATGE*)

- Permettre la mobilisation du parc social à des fins d'hébergement
- Promouvoir une adaptabilité des dispositifs

Orientation 2 : Développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement innovantes (*présentation Sophie BOUDOT*)

- Créer un dispositif d'habitat alternatif
- ***Favoriser des modes d'accompagnement innovants***

# Axe 3 : Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement

Orientation 1 : Favoriser l'orientation des personnes pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures  
(présentation Sandra ATGE)

- ***Rendre plus lisible les disponibilités des dispositifs***  
(présentation SIAO)
- Labellisation des publics prioritaires et traitement des demandeurs

# Axe 3 : Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement



## Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement *(présentation Sophie BOUDOT)*

- Développer la coordination entre le secteur AHI et les bailleurs
- Mobiliser le dispositif de bail glissant
- Accompagner l'accès au logement des jeunes
- Recherche d'assouplissements normatifs en lien avec la démarche AGILLE pour faciliter l'accès au logement



# Axe 4 : Développer l'action pour le logement des personnes défavorisées



Orientation 1 : Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

- *Lutte contre l'habitat indigne et non décent (présentation ARS)*
- Améliorer la qualité du logement social
- *Lutte contre la précarité énergétique (présentation CD)*

Orientation 2 : Prévention des expulsions (*présentation rapide DDT*)

- Renforcement de la CCAPEX
- Révision de la charte des expulsions locatives
- Améliorer la détection des impayés

# Axe 4 : Développer l'action pour le logement des personnes défavorisées

Orientation 3 : Permettre le maintien à domicile des PA/PH ayant de petites ressources (*présentation rapide CD*)

- Améliorer l'accessibilité des logements pour favoriser le maintien à domicile
- Développer un outil de repérage et de communication pour les logements PMR et les dispositifs complémentaires de l'ANAH

# Axe 4 : Développer l'action pour le logement des personnes défavorisées

## Orientation 4 : Optimiser l'utilisation du parc locatif social *(présentation DDT)*

- Répondre aux demandes de logement au regard de l'offre en logements vacants
- Prendre en compte les besoins du territoire pour adapter le programme de construction de logement social



# Axe 4 : Développer l'action pour le logement des personnes défavorisées

---

Orientation 5 : Renforcer le rôle du FSL comme outil d'aide à l'accès et au maintien dans le logement  
(présentation CD)

- Articuler l'ensemble des mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et de soutien à la mobilisation de logement
- *Adapter le FSL aux besoins en matière d'accès et de maintien dans le logement*

# Évolutions réglementaires déjà engagées sur le FSL en 2016



- Modifications du règlement intérieur du FSL  
*(présentation Cécile BAZARD-PIN)*
  - Mieux visualiser les aides liées au Cautionnement et à l'Accompagnement Social Lié au Logement
  - Modifications dans le cadre de l'accès et du maintien

Projet 2016-2017: introduction d'une nouvelle mesure liée à la prévention des dettes énergétiques



# Axe 5 : Améliorer la communication

---

Orientation 1 : Mettre en œuvre un plan de communication stratégique afin d'apporter de la lisibilité sur les dispositifs et les actions du PLALHPD  
*(présentation Sophie BOUDOT)*

- Informer sur la lutte contre l'habitat indigne
- Apporter de la lisibilité sur l'habitat
- Informer sur la prévention des expulsions
- Créer un document de présentation du FSL
- Améliorer la connaissance du secteur de l'accueil, hébergement, insertion

# Axe 5 : Améliorer la communication

---

Orientation 2 : Améliorer la communication entre les partenaires *(présentation Sophie BOUDOT)*

- Mieux faire connaître l'ensemble du dispositif FSL
- Mieux faire connaître le contingent préfectoral
- Travailler la gestion des cas complexes en lien avec AGILLE

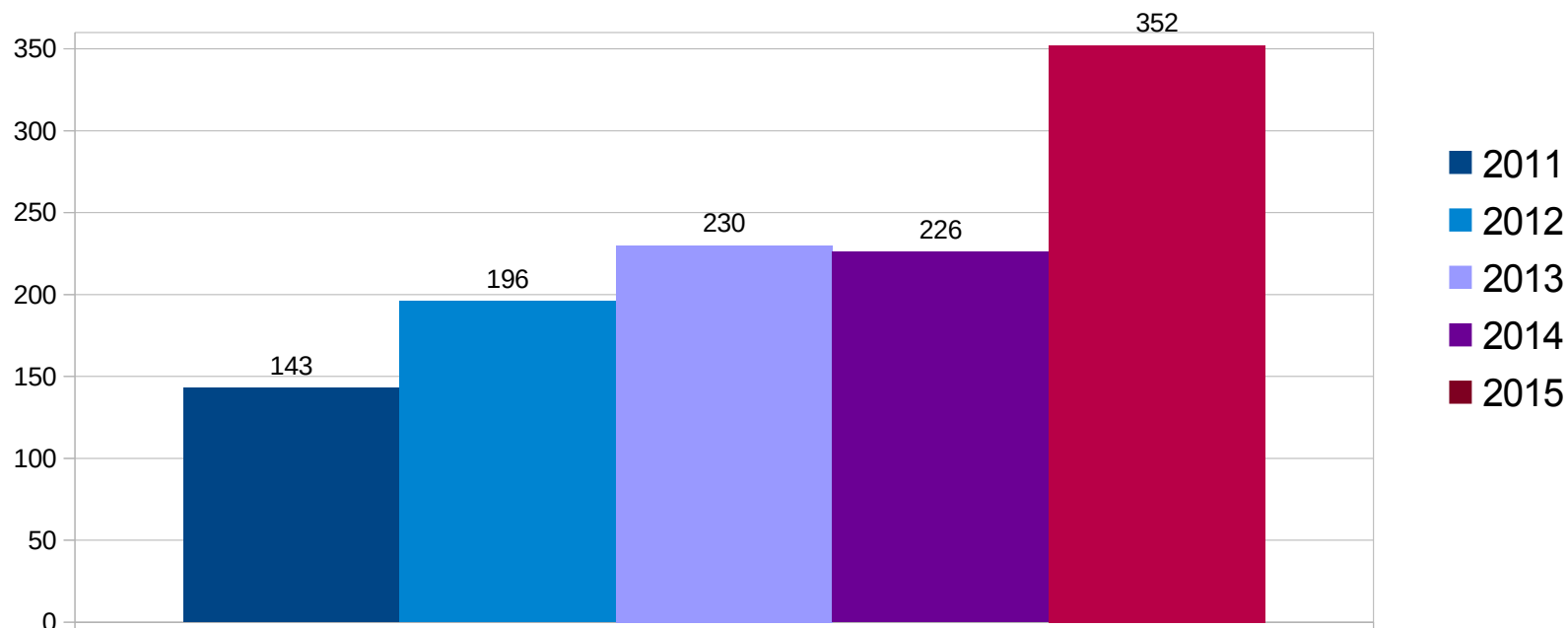
# Bilan d'activité de la CCAPEX

---

- En 2015, la CCAPEX a examiné 352 dossiers, soit une hausse de plus de 55 % par rapport aux années précédentes. Cela correspond à 189 situations dont 70 font l'objet d'une procédure d'expulsion locative.
- Deux tiers des situations sont examinées en amont de la procédure judiciaire.
- Trois dossiers sur quatre concernent le parc public et se concentrent sur les secteurs de Mende (39%), Marvejols (19%) et Saint Chély d'Apcher (19%).

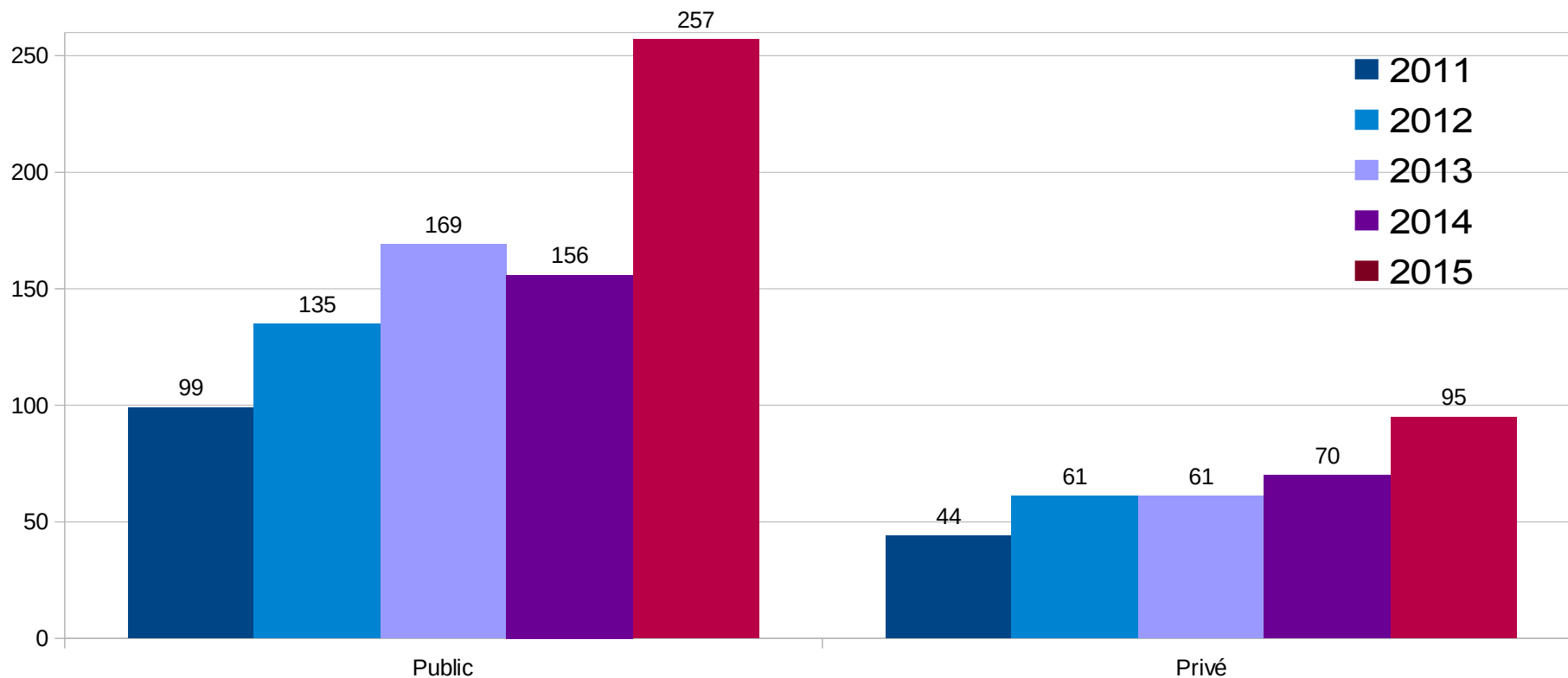
# Bilan d'activité de la CCAPEX

## Nombre de dossiers instruits en CCAPEX



# Bilan d'activité de la CCAPEX

## Répartition parc public / parc privé



# Bilan d'activité de la CCAPEX

---

## Bilan des avis

- 135 demandes de diagnostic social et financier.
- 87 avis pour décisions de maintien, suspension ou rétablissement des aides au logement.
- 37 dettes soldées sur les 189 situations en 2015.

# Évolutions réglementaires de la CCAPEX liées à la loi ALUR

- Obligation faite aux huissiers de justice de signaler les commandements de payer à la CCAPEX lorsque :
  - *soit le locataire est en situation d'impayé de loyer ou de charges locatives sans interruption depuis 3 mois ,*
  - *soit la dette de loyer ou de charges locatives du locataire est égale à 3 fois le montant du loyer mensuel hors charges locatives.*

La chambre départementale des huissiers de justice a validé ces seuils.

Le projet d'arrêté préfectoral correspondant est soumis pour avis aux membres du Comité de pilotage du PLALHPD

- Révision du Règlement intérieur de la CCAPEX
- Réactualisation en 2016 de la charte départementale de prévention des expulsions locatives



PRÉFET DE LA LOZÈRE



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

---